

Football Club Solérien (523708)



Pyrénées-Orientales (66)

# 3ème TOURNOI DU CARLIT'OS



**Dimanche 12 avril  
2020**

**Foot  
à 7**

<http://www.fclesoler.com>

Le Soler

■ ■ ■ Porte de la Vallée de la Têt





Le Soler

Porte de la Vallée de la Têt



Date de création : 1969  
Affiliation F.F.F. N°523 708  
Agrément Ministériel n°66 S 234  
N° Siret 447 952 516 000  
**CLUB LABELLISÉ FFF**

<http://www.fclesoler.com>  
[fcsolelien@free.fr](mailto:fcsolelien@free.fr)

**3ème TOURNOI VETERANS DU  
CARLIT'OS  
DIMANCHE 12 AVRIL 2020**

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Le **Football Club Solérien** organise sur le complexe sportif Jo Maso au Soler (Pyrénées Orientales, 66) son 3ème **TOURNOI VETERANS DU CARLIT'OS** (foot à 7) le **Dimanche 12 avril 2020**.

L'ensemble des bénévoles du club se mettra en action pour offrir à tout le monde une journée sportive la plus détendue et conviviale possible. Le principal objectif de cet événement est surtout de partager des moments agréables autour des valeurs et de la passion du football que nous avons en commun. Les rencontres seront arbitrées par des personnes fournies par les équipes du groupe opposé.

**C'est dans cet esprit que nous vous invitons à participer à cette manifestation.**

Les rencontres se dérouleront sur les deux terrains gazonnés du complexe sportif Jo Maso à partir de **9h30**, la remise des récompenses est prévue vers **17h**.

Les équipes devront être présentes à **8h45** au stade du Soler.

Une grande pause méridienne de 12h à 14h vous permettra de déguster une **Fideua** faite maison et sur place le jour même.

**L'inscription des équipes est gratuite et le prix du repas est de 12 euros par personne.**

Pour vous inscrire, il suffit de nous faire parvenir **AVANT LE 15 MARS 2020** la fiche correspondance dûment remplie, accompagnée d'un **chèque d'acompte de 50 euros** pour les repas pris sur place, à l'ordre du **FC Le Soler** adressés à :

**Stephen Jolivet, 12 impasse des Pins 66130 St Michel de Llotes**

Les dossiers des clubs seront retenus dans l'ordre d'arrivée si, et seulement si, ils sont complets (fiche correspondance + chèque d'acompte de 50 euros pour les repas).

Pour plus d'informations, contacter : **Stephen Jolivet** au **0615895357**

Amitiés sportives,

Le président,  
Frédéric Allieu



Le Soler

Porte de la Vallée de la Têt



Date de création : 1969  
Affiliation F.F.F. N°523 708  
Agrément Ministériel n°66 S 234  
N° Siret 447 952 516 000  
**CLUB LABELLISÉ FFF**

<http://www.fclesoler.com>  
[fcsolerien@free.fr](mailto:fcsolerien@free.fr)

**Fiche correspondance**  
**3ème TOURNOI VETERANS DU**  
**CARLIT'OS**

Nom du club :

Adresse :

Tél. siège :

Email club :

Nom du responsable :

Tél. Responsable :

Email responsable :

Nombre de repas prévus :	...	12 €	...
Acompte :			- 50 €
SOLDE :			...

Veillez rédiger le chèque d'acompte de 50 euros et à l'ordre du FC Solérien et l'adresser avec la fiche correspondance dûment remplie à l'attention de :

**Stephen Jolivet 12 impasse des Pins 66130 St Michel de Lotes**

Le solde sera à verser à l'arrivée des équipes au stade Jo Maso du Soler.

Date :

Signature du responsable :

## REGLEMENT DU 3<sup>ème</sup> TOURNOI DU CARLIT'OS

**Article 1** : Le club du FC Solérien organise le dimanche 21 Avril 2020, un tournoi de **football à 7** sur le complexe municipal du Soler en catégorie Vétérans. (1 seul joueur de plus de 18 ans et moins de 35 ans est toléré sur le terrain).

**Article 2** : Les matchs se joueront suivant les règles officielles du football à 7.

**Article 3** : Toute faute entraînant un carton jaune sera sanctionnée par une exclusion temporaire d'une durée de cinq minutes.

Toute faute entraînant un carton rouge sera sanctionnée par une exclusion définitive de la rencontre (voire du tournoi). En cas de bagarre générale, les deux équipes auront match perdu par pénalité et zéro point sur ce match.

**Article 4** : Les équipes seront composées de 7 joueurs avec 4 remplaçants : tous devront être licenciés FFF ou de la fédération concernée.

**Article 5** : La liste des joueurs engagés devra être remise à l'organisation au début du tournoi.

**Article 6** : Le décompte des points sera le suivant :

Victoire	: 4 points
Match nul	: 2 points
Défaite	: 1 point
Forfait/Bagarre	: 0 point

**Article 7** : La durée des rencontres sera de 15 minutes sans mi-temps ni changement de côté.

**Article 8** : En cas d'absence injustifiée d'une équipe 5 minutes avant la rencontre, l'équipe adverse sera donnée vainqueur par forfait (3 à 0).

**Article 9** : En cas d'égalité à l'issue des matchs de poule, les ex-æquo seront départagés par :

- 1° : Goal average particulier.
- 2° : Goal average général.
- 3° : Meilleure attaque.
- 4° : Tirage au sort.

**Article 10** : Les phases finales et de classement se dérouleront suivant le planning fourni par l'organisation avant le début du tournoi.

**Article 11** : En cas d'égalité lors des matchs des ½ et de la Finale, il sera procédé à une séance de 3 tirs aux buts, puis mort subite.

Nota : Seuls les joueurs présents sur le terrain lors du coup de sifflet final pourront y participer.

**Article 12** : Les débuts et fins des matchs seront sifflés depuis le podium.

**Article 13** : Le FC Solérien décline toute responsabilité en cas d'accident, de perte ou de vol. Chaque participant devra être couvert par son assurance ou celle de son club.

**Article 14** : L'engagement des équipes ne sera effectif que si les droits d'inscription sont réglés un mois avant le début du tournoi soit **avant le 15 mars 2020**.

**Article 15** : Conformément à l'art. 13 des règlements d'administration générale du district des Pyrénées-Orientales, les clubs participants auront le droit de se pourvoir en appel des décisions prises par le Comité d'Organisation, étant entendu que toutes les décisions concernant la discipline seront de la compétence des juridictions du District.

**Article 16** : Tous les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par le Comité d'Organisation.

**Article 17** : La participation au tournoi implique l'acceptation du présent règlement.